

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE 24 JANVIER 2011 À 18 H 00 À L'HÔTEL DE VILLE DE HAMPSTEAD, 5569 CHEMIN QUEEN MARY À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers, Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

ABSENT : Conseiller Abraham Gonshor

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2011-665

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

À 18h25, le Conseiller Jack Edery vient assister à l'assemblée.

2011-666

DÉPÔT DE LA LETTRE ENVOYÉE AUX RÉSIDENTS DU 124 DUFFERIN EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2010.

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose la lettre envoyée aux résidents du 124 Dufferin en date du 14 décembre 2010.

2011-667

ADJUDICATION DES OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2, 201, 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 777, 779 et 780, la Ville de Hampstead souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 février 2011, au montant de 2 201 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Hampstead a reçu les soumissions détaillées **en annexe A**;

ATTENDU QUE l'offre provenant de *Valeurs Mobilières Desjardins inc.* s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 201 000 \$ de la Ville de Hampstead soit adjugée à *Valeurs Mobilières Desjardins inc.*;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

2011-668

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE – EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2,201, 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Hampstead souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 201 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
777	299,000
779	1,360,000
780	542,000

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le(s) règlement(s) d'emprunt indiqué(s) précédemment soit (soient) amendé(s), s'il y a lieu, afin qu'il(s) soit (soient) conforme(s) à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit (desdits) règlement(s) compris dans l'émission de 2 201 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 8 février 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada au 5469, Chemin Queen Mary à Montréal, province de Québec, H3X 1V4;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 8 février et le 8 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Hampstead, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 201 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 777, 779 et 780, la Ville de Hampstead émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 8 février 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 777, 779 et 780, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2011-669

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg

(s) Nathalie Lauzière

Dr William Steinberg, Maire

Me Nathalie Lauzière, Greffière